

l'Allemagne; Les banquiers américains firent déléguer à Locarno Briand et Stresseman. La colombe idyllique était née dans un nid de dollars (3).

#### LA POLITIQUE DE THOIRY ET LE CARTEL DE L'ACIER

Après Locarno, l'Allemagne reprenait son rang parmi les Etats impérialistes d'Europe. Elle avait dû, il est vrai, se soumettre aux conditions draconiennes du plan Dawes. Mais l'industrie lourde allemande débarrassée du péril permanent d'une nouvelle invasion de Ruhr, allait pouvoir réaliser le grand projet du cartel européen de l'acier conçu autrefois par Hugo Stinnes.

L'Allemagne avait en même temps (janvier 1925) recouvré sa liberté commerciale vis-à-vis de la France. Elle pouvait traiter avec elle d'égale à égale. La politique douanière de l'Allemagne fut orientée vers le protectionnisme. Le capitalisme allemand chercha surtout à consolider la situation avantageuse qu'il avait su conquérir sur un certain nombre de marchés étrangers pendant la période d'inflation, ainsi qu'à se défendre contre certains concurrents, qui, comme la France, avaient bénéficié d'avantages commerciaux déterminés par le traité de Versailles. Jusqu'en 1925, en effet, la France exportait ses marchandises en Allemagne sur les bases du vieux tarif douanier allemand de 1902. L'Allemagne recouvrant sa liberté douanière elabora dès le mois d'août 1925 un tarif rectificatif, à base défensive, qui fut surtout une arme pour obtenir certains avantages notamment vis-à-vis de la France (4).

D'autre part, tandis que le plan Dawes liquidait

(3) Dans la *Revue des Nations*, publiée à Genève, sous les auspices de la Banque de Paris et des Pays-Bas, avec la collaboration des leaders libéraux de la S.D.N., M. Lichtenberger, dans le numéro de janvier, juge ainsi l'accord de Locarno : « Ne nous étonnons pas si l'accord de Locarno apparaît non pas tant comme un élan d'idéalisme ou comme un triomphe de la sagesse humanitaire que comme un compromis très réaliste, imposé par des circonstances impérieuses, âprement débattu par des négociateurs de première force, conclu après de longs marchandages entre deux rivaux qui calculent au plus juste leur intérêt... etc. »

(4) En 1926, la valeur des marchandises importées par la France, d'Allemagne, a été le double de 1925. Ces marchandises sont principalement : le charbon, pour 2.070 millions de francs; les machines motrices, pour 291 millions; le sulfate d'ammonium, pour 298 millions; les bois, pour 214 millions; le papier, pour 146 millions, etc.

Les valeurs des exportations de la France en Allemagne, au cours de cette même période, n'a augmenté que de 10 %. Ces marchandises sont principalement : les laines, pour 561 millions; les outils et ouvrages en métaux, pour 445 millions; les fers, fontes et aciers, pour 417 millions; les tissus, pour 261 millions.

la question des dettes extérieures de l'Allemagne, cette même question restait posée pour la France vis-à-vis de ses propres créanciers.

L'Allemagne retrouvait des bases financières stables pour sa production. D'autre part, elle inaugurerait une politique systématique d'abaissement des prix de revient par la rationalisation de son industrie et de son commerce. Les industriels français au contraire, entraînés sur la voie de l'inflation, cherchaient leurs bénéfices dans la différence entre les prix intérieurs et les prix extérieurs. Mais l'inflation ruinait les classes moyennes et accablait l'Etat à la faillite. Lorsque la chute du franc devint catastrophique — causant par ailleurs une véritable perte de substance — il fallut envisager un changement de politique économique. Le Comité des experts détermina cette nouvelle orientation qui peut être énoncée dans ses grandes lignes : stabilisation du franc et revalorisation. Mais comment pouvait-on escompter une stabilisation réelle sans s'être assuré au préalable le concours des grandes banques anglo-saxonnes. Or le concours de ces banques n'était possible que si la France acceptait de signer avec ses créanciers anglais et américains un accord relatif aux dettes de guerre. Cela revenait à poser le principe d'un second plan Dawes pour la France.

Mais comme aux termes du plan Dawes, les sommes que la France doit toucher de l'Allemagne, au titre des réparations, sont fixées par l'agent de paiements qui est un américain; que c'est cet agent qui détermine les paiements à effectuer en espèces ou en nature, il ressort que lorsque la France aura à payer à son tour ses annuités à l'Amérique — et l'Amérique elle entend recevoir des francs-or et non de la camelote française — il n'est pas impossible que le montant des versements de la France à l'Amérique excède le montant des versements de l'Allemagne à la France. Il est vrai que dans leurs négociations à Washington les hommes d'Etat français ont essayé de faire accepter à leurs débiteurs le principe de la clause de sauvegarde (c'est-à-dire de faire dépendre les versements de la France aux Etats-Unis, des versements de l'Allemagne à la France). Mais les Etats-Unis ont rejeté absolument le principe même d'une telle clause.

Ainsi devant l'identité des traitements infligés par la finance américaine aux capitalistes allemands et aux capitalistes français ne restait-il à ces capitalistes qu'à essayer de conclure entre eux un certain nombre d'accords pour organiser une résistance commune. A Locarno, les financiers anglais et américains avaient obligé les représentants de la France et de l'Allemagne à se tendre la main. Après Locarno, ces mêmes représentants de la France et de l'Allemagne furent amenés à se demander s'ils n'avaient pas intérêt à se garder la main plutôt qu'à se la lacher. C'est ainsi que Briand et Stresemann

entamèrent une conversation qui devait se terminer à Thoiry, tandis que Fritz Thyssen et Mrs Laurent et de Wendel mettaient sur pied le pacte de l'acier.

Les dirigeants de l'industrie lourde allemande et française comprenaient fort bien qu'il était indispensable de se mettre d'accord au moment où une dure crise économique atteignait l'Europe, aussi bien en vue de la réorganisation des marchés mondiaux (5) que pour empêcher le continent européen de tomber sous la dépendance absolue de la finance américaine.

Les négociations du pacte de l'acier durèrent dix-huit mois. La Belgique sollicitée d'entrer dans ce pacte fit de grandes difficultés, parce qu'elle était poussée à la résistance par l'Angleterre qui, par suite de la grève des mineurs, voyait sa production sidérurgique réduite à zéro. Finalement, la perspective des gains à réaliser et la situation privilégiée faite aux industriels belges (qui furent admis dans le cartel sur la base de la production de leurs 55 hauts fourneaux) déterminèrent ces derniers à entrer dans le pacte (6). A vrai dire, il y avait bien encore quelques difficultés entre le Comité des forges et le trust allemand de l'acier. Mais l'urgence de s'emparer des marchés que l'Angleterre ne pouvait plus approvisionner eut raison de ces difficultés (7).

(5) En l'espace de douze années (1913-1925), la consommation mondiale de l'acier a augmenté d'environ 15 millions de tonnes. Or, ce supplément a été absorbé presque entièrement par les besoins des Etats-Unis. En Europe, la consommation est restée stationnaire, cependant que par suite de développement de la sidérurgie française les possibilités de production devenaient plus grandes. Pour écouler l'excédent de leur production, les industriels allemands, anglais, français et belges, se livraient une guerre sans merci pour le seul profit des pays comme l'Italie, dépourvus d'usines sidérurgiques. Souvent l'acier était vendu meilleur marché à l'étranger que dans le pays d'origine : c'est qu'à ce moment-là, la conquête des débouchés primait toute autre considération.

(6) Alors qu'en 1925, la production des signataires de pacte s'élevait à 25.711.000 tonnes d'acier, la production pour la première année de marche du cartel a été prévue sur les bases de 27 millions de tonnes. La répartition de la production entre participants a été établie selon les propositions suivantes :

Allemagne .....	43,18 %
France .....	31,19 %
Belgique .....	11,63 %
Luxembourg .....	8,23 %
Sarre .....	5,77 %

(7) Comme l'a justement fait remarquer Louzon (*Rev. Prolet.* d'oct. 26), malgré l'absence des Etats-Unis du trust européen de l'acier, c'est, en réalité, sous les auspices de l'Amérique que s'est constitué ce trust. Toute réglementation de la production européenne de l'acier n'est, en effet, possible qu'à la condition qu'y adhère le principal producteur d'acier parmi les entreprises européennes : *Les Acieries réunies*, trust créé par la réunion des Konzern al-

#### LA QUESTION DE L'EVACUATION DE LA RHENANIE

Mis à part le verbiage d'un Briand et le ridicule des paroles prononcées à Genève à la séance « mémorable » du 10 septembre, il reste que des propositions précises ont été faites de part et d'autre.

L'opération se présenterait sous la forme suivante : La France évacuerait dès 1927 la deuxième et la troisième zone de la Rhénanie, elle restituerait la Sarre immédiatement sans attendre la date fixée pour le plébiscite. En échange, elle recevrait 250 à 300 millions de marks pour le rachat des mines de la Sarre, plus 1 milliard et demi à 2 milliards provenant de la mobilisation d'une partie des obligations des chemins de fer du Reich. La libération du territoire allemand serait donc payé par la stabilisation du franc français.

Une telle combinaison a-t-elle des chances de réussir?

Politiquement — et du point de vue même des traités impérialistes — l'évacuation de la rive gauche du Rhin s'impose : d'abord parce que le plan Dawes a réglé la question des réparations et aussi parce qu'à Locarno, l'Allemagne a pris l'engagement de respecter les nouvelles frontières de la France; ensuite parce que le Reich étant entré dans la Société des Nations avec des droits égaux à ceux des autres nations participantes, l'occupation militaire d'une partie du territoire d'un membre de la S. D. N. par un autre est un fait pour le moins anachronique; enfin parce que la présence des troupes françaises en Rhénanie entretient parmi les populations allemandes un état de provocation perpétuel. Le maintien des troupes françaises en Rhénanie ne signifierait donc pas autre chose qu'une volonté systématique de continuer vis-à-vis de l'Allemagne une politique de force. Or actuellement, non seulement une telle politique est condamnée par les anciens alliés de l'impérialisme français, mais elle ne s'accorde même plus avec les intérêts ni des banques d'affaires, ni des industriels français. Le capitalisme français ne peut songer maintenant à se rapprocher du capitalisme allemand qu'en liquidant définitivement la question de l'occupation rhénane — et en premier lieu en orientant l'opinion publique vers l'éventualité de l'évacuation.

C'est sous un jour tout différent que se présente la contre-partie du projet d'évacuation : la mobilisation anticipée des obligations des chemins de fer

allemands Thyssen, Stinnes et Phœnix. Or, les Acieries réunies n'ont pu être constituées que grâce à l'apport financier de la banque américaine Dillon, Read et Cie. C'est donc, en réalité, cette banque américaine qui contrôlera le cartel européen de l'acier, qui, dans ces conditions, apparaît bien plutôt comme une succursale du trust américain de l'acier que comme son rival futur.